

## Plan de classement

- ∨ Archives départementales de l'Aube (Grand-Est, France) (fonds d'archives)
  - ∨ Série provisoire dite «continue».
    - ∨ Préfecture.
    - ∨ Sous-préfectures.
    - ∨ Tribunal de Troyes.
    - ∨ Direction départementale des affaires sanitaires et sociales.
    - ∨ Conseil de préfecture interdépartemental de Châlons-sur-Marne : bureau annexe de Troyes.
    - ∨ Direction des services agricoles.
      - Service versant non identifié.
      - Fonds postérieurs à 1962.

### Série provisoire dite «continue».

#### Date :

1916-1985

#### Présentation du contenu :

Note des Archives départementales : «A ce jour, février 1995, la reconstitution de l'ensemble des versements qui constituent la «série continue» est aussi exhaustive que possible en fonction des éléments qu'il a été possible de retrouver dans les archives du service : anciens bordereaux de versements, rapports annuels, etc. Cependant, certains éléments restent inconnus (numéro de liasse, date des pièces...) et rendent difficile l'accès aux documents. Pour certains même, il n'y a aucune certitude quant à leur versement effectif aux Archives départementales. La description sommaire des dossiers est faite à partir des bordereaux rédigés par les services administratifs et non pas à partir des documents eux-mêmes. Certaines approximations ou inexactitudes sont donc inévitables. Pour toute demande de cote, il est nécessaire de se reporter aux bordereaux de versement par l'intermédiaire du président de salle, afin de vérifier que les documents n'ont pas été éliminés ou réintégrés dans les séries modernes. Dans les faits, il faut constater que la «série continue» a servi de registre d'entrées pour tout type de document arrivant aux Archives départementales de l'Aube, et non pas uniquement de série provisoire de classement pour des archives administratives postérieures à 1940 ou n'entrant pas dans le cadre de classement des Archives départementales. Ces archives doivent donc être intégrées dans l'avenir soit à la série W (archives contemporaines postérieures à 1940), soit aux séries modernes antérieures à 1940. Le premier chiffre (avant la barre oblique) correspond au numéro du versement, le second aux numéros des liasses, inscrits sur l'instrument de recherche des Archives départementales.»